

Consultation du Plan Bâtiment Durable sur le label associé à la RE2020 Observations de la FSIF

Concevoir un label sur la base d'une réglementation encore naissante peut sembler un peu anticipé. Pourquoi ne pas attendre les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre de la RE2020 avant de figer des objectifs plus ambitieux que celle-ci dans le cadre du label ?

Sur l'architecture

Deux prérequis nous semblent fondamentaux :

- Le label doit respecter la RE2020
- Le label doit anticiper un niveau carbone plus ambitieux (échéance suivante) pour la construction et l'exploitation (tel que proposé)

Par ailleurs, le label pourrait mettre en avant un focus sur au moins une autre thématique atteinte : cela permettrait l'obtention du Label RE2020 avec une « Exemplarité Biodiversité » et/ou « Exemplarité Economie circulaire », etc.

Sur le GT1. Neutralité carbone

Pilier n°1 : Réduire les émissions du bâtiment

La construction bas carbone reste fortement dépendante de la performance carbone des matériaux et équipements qu'ils utilisent.

- ⇒ Qui serait chargé de vérifier les ACV de bâtiment en termes de complétude, plausibilité et cohérence ? L'organisme délivrant le label ?
- ⇒ *Favorable à la valorisation de l'utilisation de données spécifiques dans les ACV pour encourager les industriels à réaliser des FDES et PEP et encourager les BE à réaliser des ACV les plus détaillés et précis possibles.* Il est essentiel que la RE2020 incite les industriels à compléter les FDES. Mais seul un retour d'expérience permettra de savoir si elle remplit cette mission.
- ⇒ 15.4 « *Évaluer les performances Carbone par nombre d'occupants et pas uniquement par m² (notamment pour les logements)* » : cela semble irréalisable en bureaux (très variable en cours d'année / on est obligé de prendre des hypothèses, donc des approximations qui nuisent à l'intérêt des résultats.
- ⇒ 18.5 « *Prendre en compte l'ensemble des contributeurs (composants, énergie, eau, chantier et parcelle), soit dans une approche « élément par élément » (évaluation séparée de chaque contributeur), soit dans une approche globale (évaluation de la somme des contributeurs)* »
- ⇒ 21.6 « *Introduire la prise en compte des déconstructions préalables par des indicateurs performanciers adossés aux diagnostics produits/matériaux/déchets* » : cette disposition est de nature à bloquer de nombreuses opérations de rénovations / restructurations. Il convient de réfléchir préalablement à un dispositif qui ne soit pas bloquant notamment pour la

densification de parcelles en milieu urbain. Il conviendrait également de s'interroger sur l'amortissement du poids carbone des matériaux, des équipements...

- ⇒ 24.7 « *Valoriser ou ne pas pénaliser les opérations qui créent des externalités positives (biodiversité, déchets, énergie et mobilité) en dehors de leur périmètre et peuvent contribuer à reconstruire la ville sur la ville, la densifier et limiter l'artificialisation des sols tout en réduisant la production de déchets et la consommation de ressources naturelles* » : Plus tard, car des outils de mesure doivent préalablement être mis en place.
- ⇒ 27. 8 « *Valoriser l'indicateur de stockage carbone des matériaux pour objectiver la quantité de carbone stockée dans les bâtiments* » - Plus tard : La réglementation RE2020 est déjà très active en faveur du bois lors de la déconstruction de l'immeuble : comment est pris en compte ce carbone séquestré dans le bois ?
- ⇒ 30.9 « *Encadrer la démarche d'achat de crédit de compensation carbone afin de valoriser les opérations dans une démarche de neutralité carbone* ». Plus tard : Cette question semble dépasser le cadre du label RE2020 ». Ce seul label peut-il encadrer l'ensemble de cette problématique ?
- ⇒ 33.10 « *Intégrer, dans le label, tous les bâtiments neufs comme rénovés (ou étendus et restructurés) dans un cadre unifié permettrait de mieux instruire le choix important entre construire et rénover* » : Comment mettre dans le même référentiel des sujets touchant au neuf et à l'existant, d'autant plus que la définition de ce qui relève de la rénovation/restructuration n'est pas précisé
- ⇒ 39.13 « *Vérifier l'adéquation entre les calculs carbone théoriques et la mise en œuvre bas carbone réelle sur le terrain* » : Comment intégrer dans un label sanctionnant une construction, à un moment donné, un indicateur qui s'inscrit dans la durée ?

Pilier n° 2 et 3 : Contribuer aux réductions de GES au-delà du bâtiment & Augmenter les puits de carbone

- ⇒ 43.15 « *Valoriser en économies carbone les externalités positives développées par certaines opérations en dehors de leur périmètre* ». Comment analyser une grande diversité de cas, à partir du seul cadre de référence du label ?

Sur le GT2. Mesurer les performances énergétiques effectives

E. La performance à réception des systèmes de génie climatique

- ⇒ 30. 9 « *Pour les bâtiments tertiaires et les immeubles de logements collectifs : intégrer des exigences de commissionnement, de manière complète (de la conception à la pré-exploitation) ou plus restreinte (jusqu'à la phase de réception) selon les situations* » : Il s'agit-là d'un réel moyen de progrès dans le cadre de la RE 2020.

F. Mesures des consommations d'énergie

- ⇒ 33. 10 « *Généraliser la mesure de la température dans les logements* » - Qui recueille ces données ? Quid de la possibilité de partager des données (le cas échéant, avec qui ?)
- ⇒ 36. 11. « *Prévoir la vérification par tierce partie de l'effectivité réelle des dispositifs imposés par la réglementation concernant la « mesure ou estimation des consommations d'énergie »* » - Quelles sont les conditions de mise en œuvre envisagées ? Qui recueille ces données ? Est-ce ponctuel ou étalé dans le temps ?

Sur le GT3. Bâtiments qui coopèrent avec les réseaux

- ⇒ 6.1 « Bilan BEPOS partie électrique : prise en compte de l'export d'électricité, de l'autoconsommation collective de PV, etc. » - Ces éléments seront pertinents, en sachant que c'est surtout sur certains endroits du réseau qu'il y a des pics compliqués à gérer avec une gestion du réseau plus tendue. C'est dans ce cas que l'effacement est réellement utile, ce qui ne couvre pas 100% des immeubles nouveaux ou rénovés.
- ⇒ 9.2 « Bilan Bepos via la valorisation des échanges de chaud et de froid » - L'arrivée de la voiture électrique est présentée comme de nature à perturber le cycle de la demande. La question aujourd'hui est donc plutôt comment gérer le sujet de la voiture et des transports électriques en adéquation avec la demande élec pour les bâtiments
- ⇒ 12.3 « Valorisation de la présence de solutions de stockage et de gestion active de l'énergie (pilotage et flexibilité électrique) » - Plus tard : Ce sujet prend de l'importance même si le stockage n'est pas encore à un stade mature. Les solutions restent au stade expérimental. Il est donc trop tôt pour « industrialiser » le stockage et la gestion de l'énergie.
- ⇒ 15.4. 4 « Calcul de l'impact Energétique et Carbone de la mobilité » - Les besoins en énergie pour la mobilité sont tellement importants qu'ils risquent de tout écraser, voire introduire un biais dans l'analyse.
- ⇒ 18. 5. « Utilisation Methaneuf ou équivalent (dispositif de production décentralisé et territorialisé) » - Ce sujet appelle à la prudence en raison du risque de « Green washing ». L'ambiguïté est déjà publique : Cf. <https://www.lemondedelenergie.com/methaneuf-mecanisme-re-2020/2020/10/15/>
- ⇒ 21. 6. « Méthode d'évaluation performancielle » - Cette question semble floue et le rapport GT3 n'est pas assez éclairant sur ce point. Cela impliquerait-il que l'immeuble doive compenser des faiblesses du réseau ?
- ⇒ 23.7. « Impact de la mobilité électrique sur les consommations et la courbe de charge » - Le maître d'ouvrage ne peut être tenu pour responsable du kilométrage parcouru par les utilisateurs de son immeuble. On ne peut sélectionner les locataires en fonction de ce critère.
- ⇒ 25.8. « Possibilité de compenser l'énergie non renouvelable ou les émissions de carbone » - La compensation sera nécessaire pour atteindre la « neutralité » mais il faudrait poser des règles pour que cela ne débouche pas sur des pratiques susceptibles de nuire au sérieux de l'ensemble de l'action.

Sur le GT4. Confort et santé

Sur la thématique 1 : Le confort hygrothermique

Les questions laissent planer un doute sur le moment où l'indicateur est calculé ; certains indicateurs (COV...) seront difficiles à calculer.

La question de la prise en charge des coûts doit également être prise en compte.

- ⇒ Peu d'acteurs sont capables de réaliser ces mesures avec fiabilité / Si les mesures sont mauvaises : les solutions qui nous sont proposées visent essentiellement à accélérer le renouvellement d'air.

Sur le GT5. Gestion durable de l'eau

Ce module risque d'être discriminant vis-à-vis de certaines régions, du sud de la France par exemple. A cet égard, il n'est pas certain qu'il ait vraiment sa place dans ce Label.

Sur le GT6. Économie circulaire

L'efficacité réelle des actions qui peuvent être réalisées devrait pouvoir être analysée (via indicateurs ou autre) en tenant compte des réalités du territoire : quels acteurs, quelles filières... Loger ce sujet dans ce Label risque d'être inique. Par exemple, la plateforme Noé à Bordeaux, apporte un service efficace et pertinent mais reste une initiative relativement isolée.

Les filières sont encore naissantes et il n'y a pas nécessairement d'utilité à porter dans ce Label des actions qui relèvent encore de l'expérimentation ?

Sur le GT7. Biodiversité

Notons tout d'abord que plusieurs labels sont d'ores-et-déjà consacrés à ce sujet.

Intégrer la thématique Biodiversité dans le label RE2020 supposerait :

- ⇒ De s'interroger sur la cohérence du référentiel du label RE2020 en matière de biodiversité vis-à-vis de BiodiverCity, EcoJardin ou EVE par exemple.
- ⇒ D'utiliser l'indicateur CBS+ (voire CILB) car le CBS ne permet pas de démontrer une « exemplarité » en termes de biodiversité.
- ⇒ D'atteindre un niveau minimum CBS+ (tel que proposé) OU un taux d'évolution minimum du CBS+ entre l'avant et l'après projet (possibilité d'atteindre une valeur relative ou une valeur absolue)